



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Finanzdepartement EFD
Département fédéral des finances DFF
Dipartimento federale delle finanze DFF
Departament federal da finanzas DFF

Cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA

Rapport sur les résultats de la consultation

Berne, le 5 avril 2006



1 Situation initiale

Le rapport concernant la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA a été remis pour consultation aux organes intéressés dans un courrier du 25 janvier 2006. Les débats parlementaires urgents de décembre 2005 et la nécessité pour Swisscom de connaître les futures conditions-cadre de son activité ont incité le Conseil fédéral à raccourcir le délai légal de consultation et à fixer l'échéance de cette dernière au 6 mars 2006.

Le Conseil fédéral fait valoir les arguments suivants en faveur de la cession de la participation de la Confédération :

- Swisscom représente un important placement non différencié de la fortune de la Confédération
- Risques politiques et financiers pour la Confédération, liés aux engagements de Swisscom à l'étranger
- Préservation des atouts de Swisscom sur le marché dynamique des télécommunications par le maintien de plusieurs options stratégiques, dont notamment celle de l'expansion à l'étranger
- Garantie du service universel et des intérêts de la Confédération en matière de sécurité, donnée par la législation sur les télécommunications
- Résolution des conflits d'intérêts et d'objectifs résultant des rôles concomitants de législateur, d'autorité de réglementation et d'actionnaire principal endossés par la Confédération

Le Conseil fédéral a proposé d'éventuelles mesures d'accompagnement dans l'annexe au rapport destiné à la consultation. A l'exception de celle qui concerne l'action populaire, ces mesures ne faisaient pas matériellement partie du projet du Conseil fédéral.

Les participants à la consultation étaient priés de répondre aux questions suivantes :

1. Approuvez-vous la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom?
2. Souhaitez-vous des mesures d'accompagnement? Si oui, que pensez-vous :
 - a. des mesures visant à garantir le service universel?
 - b. des mesures visant à préserver l'indépendance de Swisscom?
 - c. du transfert à l'Assemblée fédérale de la compétence décisionnelle concernant le moment de la vente de la participation de la Confédération?

Se référer au rapport du 25 janvier 2006 pour des détails au sujet du projet de consultation¹.

¹ <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00571/00790/index.html?lang=f>



2 Participation à la consultation

Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières de l'économie ainsi que d'autres associations et institutions ont été invités à participer à la consultation. Au total, 62 prises de position ont été reçues. La liste des milieux consultés et des participants figure dans l'annexe.

	Participants à la procédure de consultation			
	Total des invitations	Pas de prise de position	Réponses spontanées	Prises de position reçues
Services cantonaux	27	0	1	28
Partis politiques	16	6	0	10
Associations économiques	9	2	0	7
Autres associations et institutions	8	1	10	17
Total	60	9	11	62

3 Résumé des résultats

3.1 Position au sujet de la cession de la participation de la Confédération dans Swisscom

Les avis au sujet du projet mis en consultation divergent. Aucune majorité nette ne se dégage pour ou contre la cession des actions. Une légère majorité des cantons partage toutefois l'avis du Conseil fédéral sur le fait que la participation de la Confédération dans Swisscom SA peut s'avérer problématique tant pour la Confédération que pour l'entreprise. Les cantons ne se prononcent cependant pas majoritairement en faveur du concept de cession proposé par le Conseil fédéral. Parmi les partis gouvernementaux, les uns sont pour la cession (UDC, PRD), les autres contre (PS, PDC). Le projet ne compte pratiquement aucun partisan au sein des partis non gouvernementaux, à l'exception du PLS. Les syndicats se sont également prononcés contre une privatisation. En revanche, les associations économiques saluent l'intention du Conseil fédéral de céder sa participation dans Swisscom. Cette dernière approuve quant à elle une cession intégrale de la participation de la Confédération, ou au moins une cession partielle s'il n'est pas possible de faire autrement pour des raisons politiques.

Pour tous les participants à la consultation, il est très important de disposer sur l'ensemble du territoire de services de télécommunication de haute qualité, d'un prix avantageux et conformes aux techniques les plus récentes. Les exigences vont au-delà du catalogue actuel du service universel. Certains



participants doutent aussi que les réglementations actuelles du service universel figurant dans la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC)² continuent d'être appliquées si la Confédération n'est plus actionnaire principal. Les participants, notamment ceux qui sont opposés au projet, attribuent un rôle majeur à la Confédération (et aux objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral) en ce qui concerne l'encouragement de l'innovation et des investissements dans le domaine des télécommunications. En outre, de nombreux participants craignent qu'une vente à une entreprise étrangère ne se traduise par des suppressions d'emplois en Suisse ou par le transfert d'emplois des régions périphériques vers les centres.

3.2 Position au sujet des mesures d'accompagnement

Outre la question fondamentale concernant la cession de la participation de la Confédération, le Conseil fédéral a aussi mis en consultation une liste d'éventuelles mesures d'accompagnement. Trois domaines sont concernés: le service universel, la préservation de l'indépendance de Swisscom et le transfert à l'Assemblée fédérale de la compétence décisionnelle en matière de vente. A l'exception de celle qui concerne l'action populaire, ces mesures ne faisaient pas partie du projet du Conseil fédéral.

Dans l'ensemble, les mesures d'accompagnement ne suscitent guère d'écho favorable. Pour les opposants, le rapport sur d'éventuelles mesures d'accompagnement indique que le Conseil fédéral ne croit pas à une privatisation exempte d'incidences sur le service universel et sur les emplois. Quant aux partisans du projet, ils estiment généralement que les mesures proposées sont inutiles ou plus nuisibles qu'utiles.

3.2.1 Garantie du service universel

La plupart des participants à la consultation considèrent comme inadéquates les mesures proposées pour garantir le service universel. Bien que certains soutiennent expressément la création d'une société chargée d'exploiter le réseau (pour moitié de droit public, pour moitié privée), une grande majorité s'oppose à la scission de Swisscom qui en découlerait inévitablement. La proposition d'une participation majoritaire dans une société de service universel n'est pas mieux accueillie. Une concession temporaire octroyée à Swisscom et inscrite dans la loi est parfois considérée comme la mesure la moins dommageable, mais elle ne remporte pas pour autant la majorité.

3.2.2 Préservation de l'indépendance

Ces mesures sont aussi rejetées dans une large mesure. Bien que quelques partisans de la cession de la participation de la Confédération puissent admettre le maintien d'une minorité de blocage de la Confédération, du moins à titre temporaire, les opposants et aussi plusieurs partisans de la privatisation ne considèrent pas cette mesure comme une solution judicieuse de substitution, tant à une participation majoritaire dans Swisscom qu'à une privatisation complète. Le renforcement des dispositions relatives aux actions nominatives liées a aussi été majoritairement rejeté. L'action populaire se heurte à un refus unanime (socialement non équitable car ne favorisant que certaines

² RS 784.10



catégories de population; inadéquate; coûteuse; trompeuse), tout comme la remise gratuite d'actions (contre-productive du point de vue budgétaire, délicate à mettre en œuvre). Les droits de contrôle spéciaux n'ont pas reçu un accueil plus favorable. Pour les quelques participants qui se sont prononcés en faveur de la délégation d'un représentant de la Confédération dans le conseil d'administration de Swisscom, cette mesure n'est pertinente qu'assortie d'une participation majoritaire dans l'entreprise.

3.2.3 Transfert au Parlement de la compétence décisionnelle concernant la vente

Cette mesure est rejetée à l'unanimité. Pour les participants, cette compétence doit appartenir au Conseil fédéral.



4 Résultats détaillés de la consultation

4.1 Remarques préliminaires

La brève durée de la consultation a été souvent critiquée (UR, BL, GR, JU, CDCF, UVS, USP), le délai de 6 semaines étant considéré comme trop court pour se forger une opinion sérieuse. L'USP se borne donc à rendre un avis provisoire, tandis que l'UVS renonce à prendre position. Selon les cantons d'Uri, de Zoug et la CDCF, la série de conditions à respecter pour raccourcir un délai de consultation n'est pas remplie. Les participants regrettent que la nouvelle loi sur la consultation ne soit pas respectée en ce qui concerne les délais.

Le canton de Schwyz renonce à prendre position compte tenu qu'il n'est pas directement concerné par la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom. Pour Sunrise, la FPC et Actares, la question de la propriété de Swisscom n'est pas de première importance. Ils ne se prononcent donc pas sur la vente de la participation de la Confédération dans Swisscom.

Divers personnes et groupements privés (8 au total) ont aussi pris position pour ou contre la cession de la participation de la Confédération dans Swisscom dans le cadre de la consultation.

4.2 Position au sujet de la cession de la participation de la Confédération dans Swisscom

4.2.1 Votes favorables

La cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom est en principe soutenue par 12 cantons (ZH, BE, LU, ZG, SO, BL, SH, AR, SG, AG, TG, VD) ainsi que par la CDCF, le PRD, l'UDC, le PLS, l'USP, l'USAM, la FER, WWZ, economiesuisse, le CP, swisscable, asut, ICTSwitzerland et SwissICT. Les cantons de Zurich et de Soleure réclament toutefois des mesures complémentaires et n'acceptent le concept de cession proposé par le Conseil fédéral que sous réserve. Les cantons BE, SH, AR, TG et la CDCF n'approuvent la vente qu'assortie de mesures d'accompagnement permettant d'assurer le service universel à long terme. Ainsi, seule la moitié des cantons partisans de la vente approuvent aussi le concept de cession élaboré par le Conseil fédéral.

Souplesse pour Swisscom

L'augmentation de la compétitivité et de la possibilité de conclure des alliances pour Swisscom constitue l'argument décisif en faveur de la vente de la participation de la Confédération. Swisscom pourrait ainsi choisir entre plusieurs options stratégiques et s'étendre à l'étranger (SO, AG, UDC, PRD, PLS, economiesuisse, swisscable, CP). Pour le canton de Bâle-Campagne, la vente de la participation fédérale stimulera la concurrence et entraînera une baisse des tarifs de transmission. Le canton de Berne part du principe que le gain de souplesse qui résultera de la vente se répercutera aussi favorablement sur les places de travail chez Swisscom.

Diminution des risques pour la Confédération

La résolution des conflits d'intérêts résultant des rôles concomitants de législateur, d'autorité de réglementation et d'actionnaire principal endossés par la Confédération est aussi saluée. Divers participants à la consultation (BE, ZG, SO, BL, PRD, UDC, PLS, swisscable) accueillent



favorablement la disparition des risques financiers, entrepreneuriaux et politiques après la vente de la participation de la Confédération.

Garantie du service universel au moyen de la législation sur les télécommunications

Un grand nombre de partisans (LU, SG, AG, PRD, UDC, PLS, economiesuisse, asut, WWZ, ICTSwitzerland et SwissICT) partagent l'avis que le service universel continuera d'être assuré même sans participation de la Confédération dans Swisscom.

Si la participation fédérale n'était pas vendue, il faudrait sérieusement se poser la question du retour de Swisscom au statut de régie (PRD, swisscable). La prise en compte des intérêts de la politique de sécurité revêt de l'importance pour les cantons de Soleure et Saint-Gall. Le canton de Zoug estime que la Confédération se séparerait d'un instrument de financement stratégique et réclame donc la plus grande rigueur lors de la vente de la participation de la Confédération.

4.2.2 Votes défavorables

Le projet est rejeté par 13 cantons (UR, OW, NW, GL, FR, BS, AI, GR, TI, VS, NE, GE, JU) ainsi que divers participants (CGCM, PDC, PS, PES, UDF, DS, Lega, USS, SEC, SAB, Travail.Suisse, transfair, ACS et le syndicat de la communication). Le canton des Grisons et le PEV n'approuvent le projet que si des mesures efficaces de garantie du service universel sont prises. Alors que le canton des Grisons ne mentionne aucune mesure en particulier, le PEV requiert la création d'une société de droit public chargée d'exploiter le réseau. Le canton de Genève n'approuve qu'une cession partielle de la participation de la Confédération et souhaite le maintien d'une minorité de blocage.

Réserves concernant les prestations du service universel

Les opposants à la cession de la participation de la Confédération craignent en premier lieu que le service universel ne soit plus assuré sur tout le territoire. La Confédération pourrait obliger un fournisseur à garantir le service universel, mais il en résulterait de longs débats politiques et de gros retards lors de l'apparition de nouvelles technologies (canton de Bâle-Ville).

Divers opposants (UR, FR, PS, USS, Travail.Suisse, transfair et PES) estiment que les prestations du service universel de Swisscom sont de bonne qualité parce que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, fixe régulièrement des objectifs stratégiques. Pour les DS, Travail.Suisse et la FRC, la propriété de la Confédération garantit des investissements dans les technologies du futur. C'est la raison pour laquelle le PS soutient une stratégie active de la Confédération en tant qu'actionnaire majoritaire.

Les cantons UR, NW, AI, TI, la CGCM, le PDC et Travail.Suisse craignent qu'il se développe une société à deux vitesses en matière de service universel, favorisant les grands centres industriels et laissant pour compte les régions périphériques. De nombreux participants à la consultation signalent que la définition du service universel dans l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST) ne suit pas le progrès technique (UR, GL, FR, GR, TI, NE, CGCM, PS, Travail.Suisse, syndicat de la communication, transfair, FRC), puisque les services à large bande, disponibles pour 98% de la population, ne font actuellement pas partie du service universel.

Réserves concernant la politique budgétaire

Les cantons de Nidwald et du Tessin, l'ACS, transfair et le SAB soulignent que malgré les importantes recettes uniques que rapportera la vente des actions Swisscom, les revenus (dividendes) actuels



réguliers ne seront plus perçus par la Confédération. Le canton de Bâle-Ville, le PDC, le SAB, l'USS et l'ACS craignent de nouvelles obligations financières à charge de la Confédération. Jusqu'ici, Swisscom a rempli son mandat de service universel sans en répercuter les coûts sur la Confédération. Selon ces opposants, ce ne serait certainement pas le cas par la suite, en particulier avec des fournisseurs étrangers.

Conséquences économiques

Divers cantons et participants (UR, BS, AI, TI, VS, NE, CGCM, PS, DS, SAB, USS, SEC, ACS, Travail.Suisse, transfair et le syndicat de la communication) craignent que la reprise de Swisscom par un investisseur étranger n'entraîne la perte de nombreuses places de formation et de travail, et que les centres décisionnels soient transférés à l'étranger ou des régions périphériques vers les grands centres (FR, AI, PS, DS, SEC, transfair, syndicat de la communication).

Le canton de Fribourg souligne l'importance économique de la recherche et du développement pour les pays postindustriels occidentaux. La reprise par des investisseurs étrangers ferait courir le risque de la disparition de l'excellent département de recherche et développement de Swisscom et de son niveau élevé de connaissances dans les technologies de la télécommunication (UR, FR, VS, PS, SEC, PDC, Travail.Suisse, syndicat de la communication).

Aspects relevant de la politique de sécurité

Le canton du Tessin, le PS, le PDC, le PEV et l'USS considèrent comme problématique le fait que des installations stratégiques du point de vue sécuritaire passent en mains privées ou étrangères en cas de vente de la participation fédérale. Les questions touchant à la protection des données sont aussi un point délicat pour le canton de Soleure et l'USS. Le PS rappelle que la vente prévue en 2001 des stations émettrices de Swisscom avait été annulée pour des motifs semblables.

Aspects relevant de la politique sociale et des médias

En cas de vente de Swisscom, la filiale Swisscom Broadcast AG serait aussi vendue, ce qui aurait des conséquences sur le plan de la politique des médias selon le PDC. Certains participants à la consultation (TI, PS, SAB) craignent que le programme « PPP – l'Internet à l'école » soit remis en question en cas de vente des actions de la Confédération.

4.3 Position au sujet des mesures d'accompagnement

4.3.1 Attitude générale

Les éventuelles mesures d'accompagnement énumérées dans l'annexe au rapport de consultation ont fait l'objet de critiques. De nombreux participants ne s'expriment donc pas au sujet de chaque mesure, mais en relèvent certains aspects ou évaluent l'ensemble des mesures de manière générale. De nombreux partisans et opposants considèrent que les mesures proposées ne sont pas nécessaires, inadéquates voire même nuisibles (UR, GR, TI, VD, VS, JU, PRD, PDC, PS, economiesuisse, CP, asut, SwissICT, ICTSwitzerland).

Pour les cantons de Nidwald et de Bâle-Ville ainsi que pour le PDC, le PS, l'USS, l'ACS, le SAB et transfair, le refus de la cession de la participation majoritaire de la Confédération implique que des



mesures d'accompagnement ne sont pas nécessaires. Le canton de Fribourg, le syndicat de la communication et Travail.Suisse justifient notamment leur refus par le fait que les mesures d'accompagnement ne parviendraient pas à corriger les effets négatifs de la privatisation.

Le canton d'Uri, la CGCM, la SEC et le SAB s'étonnent que les mesures d'accompagnement ne font pas partie du projet de cession. Le SAB réclame des propositions pragmatiques ainsi que la création d'un fonds de cohésion pour garantir le service universel au cas où la participation fédérale dans Swisscom serait inférieure à 50%. Pour divers participants (UR, GR, PS, PDC, PES, DS et le syndicat de la communication), la mise en consultation des mesures d'accompagnement indique qu'une certaine incertitude règne au sein du Conseil fédéral au sujet de la cession de la participation de Confédération.

4.3.2 Le service universel

Presque tous les participants s'expriment au sujet du service universel. Tous sont d'avis qu'un service universel de première qualité à un prix avantageux revêt une importance primordiale. En revanche, les opinions divergent sur la capacité des réglementations actuelles inscrites dans la LTC et l'ordonnance sur les services de télécommunications (OST) à garantir un tel service universel. Pour les cantons de Lucerne, Saint-Gall, Argovie, le PRD, l'UDC, asut, WWZ, ICTSwitzerland et SwissICT, la LTC réglemente de manière adéquate le service universel. Elle est adaptée aux besoins de la société et de l'économie ainsi qu'aux évolutions technologiques. Pour le PRD, le service universel est indépendant de la participation de la Confédération dans Swisscom. Un point de vue que les cantons de Zurich, Zoug, Schaffhouse et l'ACS ne partagent que sous réserve. En effet, le canton de Zoug estime que la réglementation du service universel n'est suffisante qu'en apparence et qu'elle devrait être renforcée par des mesures efficaces comme p. ex. des droits de contrôle et des possibilités d'influer sur le choix de chaque repreneur ultérieur de la concession de service universel (ZH). Soleure et Bâle-Ville sont d'avis que la LTC répond aux exigences actuelles, mais ils doutent que cela soit toujours le cas si la participation majoritaire dans Swisscom passait en mains étrangères ou si une entreprise étrangère était chargée de garantir le service universel.

Société chargée d'exploiter le réseau

Les cantons de Berne, Nidwald, Zoug, Schaffhouse, le PEV et l'UDF soutiennent l'idée d'une société de droit public chargée d'exploiter le réseau. Le canton de Lucerne souhaite pour sa part un examen détaillé de cette option. Pour le canton de Zoug, une société de droit public ou une société de droit privé soumise à réglementation sont envisageables. Les cantons de Thurgovie et Genève préfèrent la création d'une société de droit privé soumise à réglementation sur le modèle britannique, qui stimulerait la concurrence. Le canton de Schaffhouse et le PEV réclament en outre que le réseau mobile de Swisscom soit intégré dans la société chargée d'exploiter le réseau.

Pour les cantons de Fribourg et Bâle-Campagne, la création d'une société de droit public chargée d'exploiter le réseau va à l'encontre de l'objectif principal du projet. Le canton d'Uri, le PS, la SEC, la FER et le SAB contestent la scission d'une entreprise verticalement intégrée, qui entraînerait selon eux la perte des avantages procurés par l'exploitation commune de la même infrastructure pour diverses prestations. Les problèmes de coordination entre les fournisseurs travaillant séparément freineraient les innovations (FR), et le développement technologique du service universel risquerait de stagner au niveau actuel (UR, SAB). Le canton de Genève et economiesuisse rejettent la proposition de créer une société de droit public chargée d'exploiter le réseau, qui occasionnerait des coûts très



élevés, entraverait sérieusement la concurrence et poserait des problèmes techniques en matière de service universel. Il faudrait aussi déterminer comment gérer des réseaux parallèles au réseau fixe de Swisscom, notamment en ce qui concerne la convergence croissante des réseaux fixes et mobiles. WWZ et swisscable s'opposent à toute forme de société chargée d'exploiter le réseau, qui défavoriserait selon eux fortement les autres exploitants du réseau.

Participation de la Confédération dans une entreprise chargée du service universel

Les cantons de Lucerne et Zoug réclament un examen détaillé de la participation de la Confédération dans une entreprise chargée du service universel. Les cantons d'Uri et du Jura, le PS, WWZ, la SEC et le SAB rejettent cette mesure. Les cantons d'Uri et du Jura ainsi que le SAB se demandent pourquoi la Confédération se retirerait de l'entreprise rentable qu'est Swisscom pour investir dans une «entreprise non rentable chargée du service universel». Compte tenu que le service universel n'est pas considéré comme un service rentable, la SEC redoute une baisse de dynamisme dans ce domaine.

Inscription dans la loi de l'obligation d'assurer le service universel

Les cantons de Lucerne, Bâle-Campagne, Vaud et le PRD ne s'opposent pas à une inscription temporaire dans la loi de l'obligation de Swisscom de garantir le service universel. Etant donné les incertitudes actuelles, un signal fort serait envoyé à la population et aux racheteurs potentiels. En outre, cette mesure offrirait à Swisscom une certaine sécurité pendant la période transitoire (PRD). La durée proposée est considérée comme assez longue pour permettre de réagir aux éventuelles évolutions du marché (BL).

Les cantons d'Uri et Soleure rejettent en revanche cette proposition. Pour ces deux cantons, le fait que cette proposition soit limitée dans le temps la prive d'un effet durable et ne permet pas de garantir la qualité du service universel. D'autres participants reprochent à cette mesure de n'offrir aucune valeur ajoutée, puisque la Confédération peut actuellement déjà obliger un fournisseur à garantir le service universel (FER).

4.3.3 Préservation de l'indépendance de l'entreprise

Les mesures visant à préserver l'indépendance de Swisscom sont jugées par la plupart des milieux consultés comme insuffisantes, inadéquates ou inutiles en fonction du point de vue adopté. Le canton de Zoug pourrait admettre en guise de solution de substitution par rapport aux mesures proposées une limitation des droits de vote, sur le modèle de sa participation dans la Banque cantonale zougise³.

Minorité de blocage

Les opposants à la minorité de blocage (LU, UR, ZG, FR, BL, TG, PS, economiesuisse, SEC, WWZ et swisscable) prétendent qu'elle ne résoudrait pas les conflits d'intérêts, qu'elle va à l'encontre du principe de privatisation (FR, economiesuisse), que la valeur de Swisscom et les recettes de la

³ La participation du canton de Zoug dans la banque s'élève à 50 %, mais le droit de vote est limité à 20 %.



Confédération diminueraient et qu'elle limiterait nettement la marge de manœuvre de Swisscom face à la concurrence (ZG, economiesuisse). Compte tenu du fait qu'une minorité de blocage ne procure qu'une influence très restreinte, le canton d'Uri, le PS, Travail.Suisse, la SEC et le syndicat de la communication ne considèrent pas cette mesure comme une solution équivalant aux droits de regard actuellement détenus par la Confédération.

Pour le canton de Genève, une minorité de blocage constitue la condition à la vente de la participation de la Confédération. Pour ce canton, ce mécanisme représente la seule manière pour l'Etat de faire appliquer les conventions liées au service universel. La minorité de blocage est la seule mesure approuvée par le canton des Grisons et la FER. Malgré son refus de principe, economiesuisse peut admettre cette solution pendant une période transitoire.

Plafond de participation / Renforcement des dispositions relatives aux actions nominatives liées

Au sujet du plafond de participation résultant du renforcement des dispositions relatives aux actions nominatives liées, divers participants (UR, ZG, BL, GR, TG, la FER et la SEC) partagent l'avis que cette mesure s'oppose à la libéralisation du marché, qu'elle pourrait dissuader d'éventuels investisseurs, se répercuter négativement sur le cours des actions et diminuer fortement la marge de manœuvre de l'entreprise. Le plafond de participation ne saurait remplacer les droits de consultation concédés par une participation majoritaire (SEC).

Si Swisscom SA reste cotée en bourse, l'UDF pourrait envisager un plafond de participation à 5% de toutes les actions avec droit de vote. Pour sa part, swisscable estime qu'un plafond général de participation fixé à 20% pourrait convenir.

Actions populaires / Remise gratuite d'actions

Tous les milieux consultés rejettent l'action populaire. D'une part, la Confédération ferait cadeau d'un produit de vente qui devrait lui revenir et, d'autre part, l'action populaire ne saurait garantir ni une vaste dispersion des titres, ni l'indépendance de Swisscom. L'expérience prouve que les petits actionnaires vendent rapidement leurs actions pour réaliser un gain immédiat. Ils courent aussi le risque de pertes élevées, comme l'ont démontré certaines expériences à l'étranger (ZH, LU, PS, USS, transfair). Le PRD fait part de ses réserves quant à la réalisation d'une telle mesure sur le plan boursier. Le PS déplore aussi que la notion d'«action populaire» ne soit pas définie dans la loi et donc qu'elle soit sujette à interprétation.

La remise gratuite d'une partie des actions Swisscom détenues par la Confédération n'est commentée que par une poignée de participants. Les cantons de Zoug et Genève signalent l'énorme travail administratif qui en découlerait et la perte d'attrait des actions pour des investisseurs stratégiques. Le canton d'Uri, le PS et le PDC voient une contradiction entre la remise gratuite d'actions et le peu de moyens à disposition pour les services publics.

Droits de contrôle temporaires / Représentant de l'Etat au sein du conseil d'administration

Le PS, la FER et economiesuisse signalent qu'avec des droits de contrôle temporaires, la responsabilité de l'entreprise incomberait à la Confédération sans qu'elle n'en retire aucun avantage. La Lega en revanche pourrait envisager des droits de contrôle. Compte tenu du caractère temporaire des droits de contrôle, le canton d'Uri considère qu'ils n'auraient aucun effet durable. En outre, ils diminueraient l'attrait de l'entreprise pour des investisseurs.



Les cantons d'Uri et de Zoug, la Lega et l'USS considèrent comme insuffisante la délégation d'un représentant de l'Etat au conseil d'administration de Swisscom, car ce représentant disposerait des mêmes droits et devoirs que chaque membre du conseil élu normalement et ne pourrait donc pas toujours défendre les intérêts de la Confédération. Il ne serait pas en mesure de garantir l'indépendance de Swisscom et pourrait être évincé à tout moment par une modification des statuts (PS).

4.3.4 Transfert de compétence au Parlement

Le transfert au Parlement de la compétence décisionnelle en matière de vente est rejeté par tous les milieux consultés. Le choix du moment de la vente représente une simple tâche d'exécution. Pour les cantons de Berne, Soleure, Genève, la FER, economiesuisse et l'USAM, la vente doit tenir compte des circonstances économiques en priorité.

5 Prise de position de Swisscom

Swisscom a évalué le rapport mis en consultation du point de vue des besoins de l'entreprise. Ces besoins découlent des conditions du marché de l'industrie des télécommunications, de sa position sur les marchés connexes ainsi que des évolutions techniques et économiques attendues.

Swisscom approuve dans son principe la cession intégrale de la participation de la Confédération, voire la cession partielle s'il n'est pas possible d'envisager autre chose pour des raisons politiques. Cette cession réduira en effet les influences externes et procurera à l'entreprise la liberté requise en matière de gestion, notamment pour conquérir de nouveaux secteurs d'activités offrant de nouveaux services et produits, ou pour s'étendre en Suisse et à l'étranger.

Swisscom ne s'oppose pas à des mesures d'accompagnement, pour autant que celles-ci soient nécessaires à l'adoption d'une solution politiquement viable et ne nuisent pas à l'entreprise. Swisscom est disposée à discuter des modalités d'une cession de la participation fédérale pour faire valoir son point de vue. Elle est cependant persuadée que le service universel peut être assuré par le pilotage de l'ensemble du marché des télécommunications au travers d'une législation idoine et non par l'emprise de l'Etat sur un seul acteur de ce marché. Elle s'oppose donc aux mesures d'accompagnement mises en consultation au sujet du service universel, notamment à la création d'une société de droit public ou privé chargée d'exploiter le réseau et à la participation de la Confédération dans une partie des activités du groupe. Ces mesures nuiraient à Swisscom. Swisscom refuse en outre l'idée de transférer au Parlement la compétence de céder la participation de la Confédération car un tel transfert pourrait, suivant les circonstances, allonger excessivement le processus de décision. Un actionnariat stable et axé sur le long terme s'avère de première importance pour Swisscom. Cet actionnariat pourrait en principe être composé selon diverses modalités.



Annexe: liste des milieux consultés et des participants (abréviations comprises)

Services cantonaux

ZH	Zurich
BE	Berne
LU	Lucerne
UR	Uri
SZ	Schwyz
OW	Obwald
NW	Nidwald
GL	Glaris
ZG	Zoug
FR	Fribourg
SO	Soleure
BS	Bâle-Ville
BL	Bâle-Campagne
SH	Schaffhouse
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
SG	St-Gall
GR	Grisons
AG	Argovie
TG	Thurgovie
TI	Tessin
VD	Vaud
VS	Valais
NE	Neuchâtel
GE	Genève
JU	Jura
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CGCM	Conférence des gouvernements des cantons de montagne

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

PRD	Parti radical-démocratique suisse
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PLS	Parti libéral suisse
PEV	Parti évangélique suisse
PST	Parti suisse du Travail – POP (<i>pas de prise de position</i>)
DS	Démocrates suisses
PES	Parti écologique suisse



Lega	Lega dei Ticinesi
UDF	Union démocratique fédérale
PCS	Parti chrétien-social (<i>pas de prise de position</i>)
AVeS	Alliance Verte et Socialiste (<i>pas de prise de position</i>)
AdG	Solidarités (Alliance de Gauche) (<i>pas de prise de position</i>)
SGA	Sozialistisch Grüne Alternative Zug (<i>pas de prise de position</i>)

Associations faitières de l'économie

economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
UPS	Union patronale suisse (<i>pas de prise de position</i>)
ASB	Association suisse des banquiers (<i>pas de prise de position</i>)
USP	Union suisse des paysans
USAM	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
SEC	Société suisse des employés de commerce Travail.Suisse Syndicat de la communication

Autres milieux consultés

SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
UVS	Union des villes suisses (<i>pas de prise de position</i>)
ACS	Association des communes suisses
Procom	Fondation Aide à la communication pour sourds (<i>pas de prise de position</i>)
Swisscom	Swisscom SA
SICTA	Swiss Information and Communications Technology Association (<i>pas de prise de position</i>)
Swisscable	Association de réseaux de communication
FPC	Fondation pour la protection des consommateurs

Autres prises de position spontanées

asut	Association suisse des utilisateurs de télécommunications
transfair	Syndicat chrétien du personnel des services publics et du tertiaire de la Suisse
WWZ	Wasserwerke Zug AG
ACTARES	Actionnariat pour une économie durable ICTswitzerland SwissICT
CP	Centre Patronal
FER	Fédération des entreprises romandes
FRC	Fédération romande des consommateurs
Sunrise	TDC sunrise AG